

Formation BIR

Qualification de Vol aux Instruments sur monomoteurs (FCL.835)

PRÉ-REQUIS

- Détenir au moins une **PPL(A)** avec QC appropriée en cours de validité
- Détenir un Certificat Medical de **Classe 1** ou une **Classe 2** avec audiométrie à jour
- Détenir un **B-IR théorique** en cours de validité (à l'inscription en examen)

RESTRICTIONS

- DH/MDH + 200 FT
- Visibilité > 1500 m

SUPPORTS DE FORMATION

- Supports Pilot Training Academy

FORMATION THÉORIQUE

Cette formation théorique se fait généralement avant de commencer le cursus en vol (sur site ou distancielle)

- Apprentissage des modules
- Entrainement aux questions (QCM)
- ➡ Délivrance de la recommandation ATO

FORMATION PRATIQUE

- Cours théoriques et leçons de pilotage avec un instructeur de l'ATO
- Vols sous régime de vol IFR

Il n'y a pas d'heures minimales pour un BIR comme cette formation est basée sur les compétences.

EXAMEN THÉORIQUE

Matières de l'examen B-IR (Avion) :

- Droit aérien et circulation aérienne
- Instrumentation
- Préparation et Suivi du Vol
- Performances Humaines
- Météorologie
- Radionavigation
- Communication

EXAMEN PRATIQUE

- ➡ Inscription à l'épreuve pratique BIR
- ➡ Attestation de formation par l'organisme
 - ➡ Formalités papier et en ligne
 - ➡ Présentation au test BIR avec un IRE dès réception de la FRI par e-mail.



DÉLIVRANCE DE LA LICENCE

- Demande de délivrance de la licence sur Démarches PortailPN
Demander la délivrance d'une qualification de vol aux instruments IR - BIR



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DU BIR (valide 1 an)

- Prorogation : **par contrôle de compétences** ou vol avec FI-IR/IRI si pré-requis (**cycle bi-annuel**)
- Renouvellement (**BIR expiré**) : **évaluation** puis **ré-entraînement** si nécessaire + vol de **contrôle de compétences** avec un Examinateur (obligatoirement en ATO) + attestation de formation ATO